

922011

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Affaire suivie par :

A R R E T E

Montpellier, le

15 DEC. 1992

*

portant inscription de l'ancienne église Notre-Dame du Fort à
MONTARNAUD (Hérault) sur l'inventaire supplémentaire des
monuments historiques.

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques
notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois
des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30
décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n°
61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux
pouvoirs des Préfets de région ;

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au
classement parmi les monuments historiques et à
l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments
historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès
des Préfets de région une commission régionale du patrimoine
historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéolo-
gique et ethnologique de la Région Languedoc-Roussillon
entendue, en sa séance du 28 octobre 1992 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ancienne église Notre-Dame du Fort à
MONTARNAUD (Hérault) présente un intérêt d'histoire et d'art
suffisant pour en rendre désirable la préservation en
raison de son authenticité, de son homogénéité et de ses
dispositions architecturales particulières (nef
charpentée) ;

^
A R R E T E

Article 1er : Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, l'ancienne église Notre-Dame du Fort à MONTARNAUD (Hérault) située sur la parcelle n°125 figurant au cadastre section C, d'une contenance de 01a 81ca et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Pour Ampliation

P/ Le Conservateur Régional
des Monuments Historiques

Par autorisation

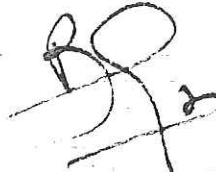


Yvon COMTE

Chargé d'Etudes Documentaires


A MONTPELLIER, le 15 DEC. 1992

LE PRÉFET DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON



Bernard GERARD

Conservation des hypothèques de MONTPELLIER (2 ^e BUREAU)	
PUBLIÉ ENREGISTRÉ INSCRIT : le 1.8. DEC. 1992.....	
Dépôt n° 22439. Volume .. 1992P. N° .. 12417.	
Taxe	grat. REÇU ... cinquante ... francs
TVA
Pén.
Sal.	50
Total	50

Le Conservateur, 

FORMALITÉ en ATTENTE
RÉGULARISÉ LE 08 JAN. 1993
DÉPOT N° 439



N° 30-1796

50F.

08 JAN. 1993

ATTESTATION

Publication de l'arrêté d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de l'ancienne église Notre-Dame-du-Fort à MONTARNAUD (Hérault) en date du 15/12/92, déposée le 18/12/92 sous le n° 22439, vol. 1992 p12 417.

Je soussigné Luc Caudroy, Conservateur Régional des Monuments Historiques précise pour le besoin de la publicité foncière que l'ancienne église Notre-Dame-du-Fort à MONTARNAUD (Hérault) est propriété de la commune depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

A MONTPELLIER, LE 7 JANVIER 1993

REMARQUE
Ne rien écrire dans la partie foncée réservée à l'Administration.

**CONSERVATION RÉGIONALE
DES MONUMENTS HISTORIQUES**
5, bis rue Salle - l'Evêque
B. P. 2051
34026 MONTPELLIER Cédex
Tél. 67-92-38-69

P/ Le Conservateur Régional
des Monuments Historiques
Par autorisation

Y Comte
Yvon COMTE
Chargé d'Études Documentaires

Conservation des hypothèques de *Montpellier* (BUREAU)
PUBLIÉ ENREGISTRÉ INSCRIT : le .. **08 JAN. 1993** ..
Dépôt n° ... *438* ... Volume .. *1992* .. N° *244* ..
REçu .. *Cinquante francs* ..

Taxe
TVA
Pén.
Sal. <i>50</i>
Total <i>50</i>

Le Conservateur,
Y Comte

8

Département :
HERAULT

Commune :
MONTARNAUD

Section : C
Feuille : 000 C 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Montpellier
Centre administratif CHAPTAL BP 70001
34953
34953 MONTPELLIER CEDEX 02
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

